

ACCUEIL D'UN APPRENTI AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Madame Laurence CLAISSE, Maire, rappelle que, conformément au décret n° 2016-456 du 12 avril 2016, la Ville propose d'accueillir un apprenti au Centre Technique Municipal. Ce service permet l'accueil de jeunes, en apprentissage, dans différents domaines.

CONSIDERANT que pour l'année scolaire 2016/2017 et sur un cycle de 2 ans, la Ville a été sollicitée pour accueillir, au service espaces verts – environnement, un jeune de 15 ans, en C.A.P. Jardinier,

CONSIDERANT que la rémunération versée aux apprentis varie en fonction de l'âge, du niveau de diplôme préparé et de l'ancienneté sur un pourcentage du S.M.I.C.,

Age de l'apprenti	Niveau V (CAP, BEP)			Niveau IV (BAC)			Niveau III (BTS, DUT, etc.), Niveau II (Licence, Master 1), et Niveau I (Master 2, Diplôme ingénieur, etc.)		
	1 ^{ere} année	2 ^{eme} année	3 ^{eme} année	1 ^{ere} année	2 ^{eme} année	3 ^{eme} année	1 ^{ere} année	2 ^{eme} année	3 ^{eme} année
Moins de 18 ans	25 %	37 %	53 %	35 %	47 %	63 %	45 %	57 %	73 %
18 à 20 ans	41 %	49 %	65 %	51 %	59 %	75 %	61 %	69 %	85 %
21 ans et plus	53 %	61 %	78 %	63 %	71 %	88 %	73 %	81 %	98 %

CONSIDERANT que, dans la mesure où la Ville pourra être amenée à accueillir des apprentis dans d'autres domaines d'activités du centre technique municipal,

il y a lieu conformément au décret n° 2016-1070 du 3 août 2016 qui permet dorénavant aux jeunes entre 15 et 17 ans « *en situation de formation professionnelle dans la fonction publique territoriale* » d'effectuer des travaux dits réglementés, d'autoriser :

- les travaux temporaires en hauteur,
- les travaux nécessitant des équipements de protection individuelle.

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 6 septembre 2016,

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartier – Environnement - Communication - Jumelages » en date du 13 octobre 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 28 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous », « Union citoyenne pour Landivisiau », « Ensemble et autrement pour Landivisiau » et une non-participation au vote du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

APPROUVE l'accueil d'apprentis au centre technique municipal,

PRECISE que la rémunération évoluera selon les textes en vigueur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 21 octobre 2016.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 26/10/2016

Et de la publication, le 26/10/2016

Fait à Landivisiau, le 21/10/2016

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

